



Administration Communale
D'OUPEYE

rue des Ecoles, 4, 4684 HACCOURT

☎ 04/374.94.40.

☎ 04/379.47.33.

CONSEIL COMMUNAL DU 18 OCTOBRE 2007
Condensé des points de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Informations

- Procédure de sélection d'un architecte dans le cadre du dossier d'extension des sanitaires au Foyer de quartier à Hermalle.
- Task Force – Dépôt d'une fiche FEDER à la Direction des Programmes européens portant sur l'élaboration d'une stratégie de développement pour le bassin économique de la Basse-Meuse.
- Rapport sur l'assainissement de l'ancienne station Q8 sise avenue des Courtils à Haccourt.
- Désaffectation de la petite station d'épuration située dans le zoning de Haccourt-Hermalle.

2. Règlements de police

- Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Hermalle rue A. Pire devant le n° 4.
- Création d'une zone de stationnement pour deux voitures à durée limitée (½ heure maximum) rue Marie Monard face au n° 61 à Vivegnis.

3. Commissions communales – Représentation.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la démission de Mme Catherine THOMASSEN à la commission communale de M. Antoine NIVARD et désigner Mme Florence HELLINX afin de pourvoir à son remplacement.

4. Convention d'occupation de locaux par l'ALE – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer avec l'Agence locale pour l'Emploi une convention d'occupation portant sur la mise à disposition de locaux dans le centre administratif d'Oupeye dit "Beaumont" à partir du 1er octobre 2007. Une redevance mensuelle de 187,50 € sera réclamée, en ce compris les consommations d'électricité, de chauffage, de l'eau et du nettoyage. En ce qui concerne les frais de téléphone, ceux-ci seront remboursés à la commune sur présentation d'une facture de Belgacom, les frais postaux ou de photocopies sur base d'un état de recouvrement établi par la commune à prix coûtant.

5. Vérification de l'encaisse communale.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de l'encaisse communale arrêtée au montant de 15.167.471,64 € à la date du 25 septembre 2007.

6. Asbl Château d'Oupeye – Budget 2007 – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le budget de l'exercice 2007 de l'asbl Château d'Oupeye arrêté au montant ci-après:

RECETTES	1.485.815,80 €
DEPENSES	1.484.958,30 €
BONI	857,50 €
SUBSIDE ORDINAIRE	155.000,00 €

7. Arrêt du calendrier des congés et vacances pour les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

Le Conseil communal voudra bien décider d'arrêter le calendrier des congés et vacances pour les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

8. Organisation des cours de seconde langue dans l'enseignement primaire et prise en charge par le Pouvoir organisateur de 10 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 – Ratification.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision du Collège communal du 5 septembre 2007 de manière à continuer l'organisation effective des deux langues dans l'enseignement communal par la prise en charge de 10 périodes de langue à partir du 3 septembre 2007 .

9. Amélioration et égouttage de la rue Pré de la Haye à Oupeye – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges – Amendement.

Par décision du 19 octobre 2006, le Conseil, dans le cadre du plan triennal, décidait de passer un marché par adjudication publique pour l'amélioration et l'égouttage de la rue Pré de la Haye à Oupeye et approuvait le cahier spécial des charges. La part communale des travaux est estimée à 399.604,42 €TVA et celle de la SPGE à 171.041,50 €hors TVA. L'AIDE étant chargée de la réalisation de l'égouttage, la commune avait l'obligation de lui adresser pour acceptation le cahier spécial des charges.

En date du 2 octobre 2007, l'AIDE fait part de quelques remarques qu'il importe d'intégrer dans le cahier des charges. A noter que l'estimation des travaux reste inchangée.

Le Conseil communal voudra dès lors bien décider d'approuver les modifications apportées au cahier spécial des charges à la demande de l'AIDE et engager la procédure d'adjudication.

10. Fourniture de luminaires d'éclairage public pour le parking Simenon – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 7.184 €TVAC en vue de l'acquisition de luminaires destinés à équiper le système d'éclairage public dans le parking Simenon et approuver le cahier spécial des charges.

11. Démontage en urgence de poutres dans la tour du Château d'Oupeye – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Par décision du 3 octobre 2007, le Collège communal a décidé de passer en urgence un marché avec une entreprise pour un montant de 6.050 € TVAC afin de procéder au démontage et à l'évacuation de deux poutres vermoulues situées sous la dalle de toiture de la tour du Château d'Oupeye et ce en l'absence de crédit budgétaire.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en admettre la dépense.

12. Remplacement du revêtement de sol à l'école communale d'Oupeye – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Par décision du 3 octobre 2007, le Collège communal a décidé d'attribuer un marché pour un montant de 10.814,98 €TVAC en vue du remplacement du revêtement de sol à l'école communale d'Oupeye et ce en dépassement du crédit budgétaire prévu.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite résolution et en admettre la dépense.

13. ALG – Souscription de parts sociales – Délégation au Collège communal.

De plus en plus fréquemment, l'ALG sollicite des administrations locales afin de procéder à des extensions du réseau de distribution pour lesquelles un investissement financier est requis. Ces requêtes imposent en vertu de l'article 129 § 3 du CWATUP l'introduction de déclarations préalables auxquelles il doit être satisfait endéans le mois. Parallèlement, suite à la modification de ses statuts, cette intercommunale demande aux administrations locales de prendre en charge le capital dont le montant correspond au coût des travaux afin de ne pas perturber les ouvertures de chantier en découlant. Le Conseil communal voudra bien décider de donner délégation au Collège communal afin de procéder à la souscription de parts sociales dans le capital de l'ALG pour tous travaux d'extension du réseau en vue de la réalisation de raccordement des immeubles privés et/ou autre.

Une liste récapitulative de toutes les extensions sera présentée au Conseil communal en fin d'année civile.

14. Questions orales.

15. Approbation du projet de PV de la séance publique du 11 septembre 2007.

SEANCE A HUIS CLOS

16. Personnel communal – Mise en disponibilité.

- Un ouvrier définitif, pour cause de maladie du 17/09/2007 au 30/09/2007, soit 12 jours calendrier en tenant compte de son occupation en semaine volontaire de quatre jours.

17. Personnel communal – Allocation pour fonctions supérieures – Prolongation.

- Un chef de service administratif, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1er septembre 2007 et en tout cas limitée au recrutement à cet emploi.

18. Personnel enseignant – Détachement d'un membre du personnel – Ratification.

- Un instituteur primaire, du 1er septembre 2007 au 31 août 2009.

19. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.

- Une maîtresse spéciale de morale à raison de 20 périodes/semaine du 1er septembre 2007 au 30 septembre 2007.
- Une maîtresse spéciale d'éducation physique temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une maîtresse de psychomotricité temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une institutrice primaire de langue néerlandaise à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école Jules Brouwir dans le cadre du projet immersion.
- Un instituteur primaire de langue néerlandaise à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école Jules Brouwir dans le cadre du projet immersion.
- Une maîtresse spéciale de seconde langue à raison de 2 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007.
- Une institutrice primaire temporaire à temps plein à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Houtain.
- Une institutrice primaire temporaire à temps plein à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Hermalle.
- Une institutrice primaire temporaire à temps plein à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Houtain.
- Une institutrice primaire temporaire à raison de 12 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Heure-Le-Romain Centre.
- Une institutrice primaire temporaire à raison de 12 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Heure-Le-Romain Centre.
- Une institutrice primaire temporaire à temps plein à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Hermée.
- Une institutrice primaire temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Hermée.
- Une institutrice primaire temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Houtain.

- Une institutrice primaire temporaire à raison de 18 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Hermalle.
- Une institutrice primaire temporaire à raison de 4 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école Jules Brouwir.
- Une institutrice primaire temporaire à temps plein à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Hermalle.
- Une institutrice primaire à raison de 2 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Haccourt.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Houtain.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Vivegnis Centre.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école d'Oupeye.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école d'Oupeye.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 3 septembre 2007 à l'école Jules Brouwir.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Hermée.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Hermée dans un emploi vacant.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école d'Oupeye.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 3 septembre 2007 à l'école d'Oupeye dans un emploi vacant.
- Une institutrice maternelle temporaire à temps plein à partir du 3 septembre 2007 à l'école Jules Brouwir.
- Une institutrice maternelle temporaire à temps plein à partir du 3 septembre 2007 à l'école de Houtain.

20. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 11 septembre 2007.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU